

L'ENFANT EST UNE PERSONNE QUI MERITE VRAIMENT UN TEMPS D'ATTENTION !

Le réseau Tempo territorial, association qui promeut les politiques temporelles en France, se félicite que les travaux de la Convention citoyenne sur les Temps de l'Enfant (CCTE) fassent l'objet d'une publication et que ses conclusions soient rendues publiques.

- Mettre l'enfant au centre des préoccupations et actions concernant l'école, l'éducation ou la famille nous paraît une nécessité. Les conclusions de la CCTE y insistent de bonne façon.
- La CCTE a procédé à une large consultation y compris de personnes intéressées et/ou expertes du sujet. De nombreuses propositions sont issues de ces échanges fournis, d'une grande liberté d'expression et de concertation. Nous nous félicitons d'y avoir été associés.
- Le temps de l'enfant n'est pas que le temps scolaire. Sa place dans bien des politiques publiques (aménagement, culture, ...) reste à garantir. Trop souvent le temps des enfants est une variable d'ajustement d'autres activités.
- Réarticuler l'ensemble des temps suppose un effort de toute la société sur son propre fonctionnement et un positionnement résolu des décideurs, publics et privés, et autorités locales. Qu'il s'agisse de mobilités, de tourisme, d'espaces et moments de respiration et de repos, ... il est possible de favoriser le libre développement de chaque usage tout en soutenant une meilleure harmonie de l'ensemble des activités sociales, économiques et individuelles.
- Une telle réorganisation ne doit pas se traduire par un nouveau transfert de charges vers les collectivités territoriales. Si elles devaient se voir confier de nouvelles responsabilités, des moyens nouveaux, financiers, humains, notamment devront leur être attribués. De nouvelles solidarités entre territoires, entre ruralités et métropoles, entre générations et couches sociales sont à élaborer.
- Cette nouvelle donne devrait tendre à inventer des autonomies temporelles permettant des constructions durables. Les diversités ont des temps différents ; le respect de chacun-e, enfant compris, ne peut se traduire par un alourdissement de normes ou la référence à une « solution unique » mais stimuler expérimentations et spécificités positives.

Enfin, le réseau Tempo territorial souhaite vivement que cette CCTE, aille au-delà des préconisations et aboutisse à des propositions concrètes satisfaisant l'enfant

Tempo territorial reste plus que jamais disponible pour participer à la réflexion, nationale comme locale et pour apporter son expérience et transmettre ses savoir-faire afin d'améliorer notre « vivre ensemble » et garantir un "droit au temps" à tous les âges.

Rennes, le 1er décembre 2025